

**LES TOURNÉES DE L'INTENDANT
GÉNÉRAL FERNEX
DANS LA PROVINCE DE NICE
EN 1832 ET 1833**

**Simonetta TOMBACCINI
VILLEFRANQUE**

La tutelle des communes qui composaient la division – ce territoire administratif créé par l'édit royal du 10 novembre 1818 – était l'une des compétences de l'intendant général sarde, sinon la plus importante, de par l'ampleur des tâches à accomplir. En effet, de la nomination des édiles à la gestion des finances locales, de la surveillance des œuvres pies aux coupes de bois et à la construction ou réparation d'édifices et routes, la plupart des initiatives des municipalités était soumise à son autorisation. Il n'y avait là rien de nouveau, la Restauration se contentant de reprendre, en ce domaine, une pratique d'Ancien Régime. Mais pour agir, en connaissance de cause, les intendants avaient besoin de rencontrer les syndics et les conseils municipaux – ne serait-ce que pour apprécier leurs capacités à gérer les affaires publiques – de se rendre compte personnellement des nécessités locales, afin de renseigner les autorités de la capitale et les inciter à engager des travaux d'envergure. Dans ce but, les plus motivés entreprenaient de véritables inspections dans les bourgs, tel Des Ambrois qui annonça son intention aussitôt désigné, en octobre 1841 : « *J'entends explorer la province de Nice dès que les circonstances me le permettront. Je désire voir de mes propres yeux l'état et les besoins des localités* ». Les résultats de ces divers déplacements nous sont inconnus, à cause des lacunes du fonds d'archives de l'intendance générale de Nice. Par chance, subsistent un cahier et des feuillets épars, remplis d'annotations, prises peut-être par un fonctionnaire qui accompagna l'intendant Giuseppe Fernex dans sa mission. Ce dernier, affecté à Nice en l'été 1831 – où il restera jusqu'en avril 1837 – envisagea effectivement deux sorties, les programmant pour les mois d'août, puisqu'il devait se douter des inconvénients que l'hiver réservait aux voyageurs empruntant des voies de communication escarpées, sinueuses et souvent peu ou mal aménagées.

La première tournée débuta le 2 août 1832, aux premières lueurs du jour probablement, l'itinéraire qui attendait ces messieurs de l'intendance étant long et les chemins du haut pays ponctués d'embûches. Les voilà par conséquent, après une randonnée de trois heures, à Aspremont, deux heures plus tard à Saint-Martin-du-Var, puis, en fin de journée, à Bonson où il choisit de passer la nuit. Identique l'emploi du temps pour le lendemain : Gillette, Tourette-Revest, Toudon. Le quatre août, Fernex inspectait Pierrefeu, Roquestéron et Sigale. Le 5, un dimanche, il s'octroya du repos, mais le 6 c'était le tour de quatre communes, de Cuébris à Puget-Théniers. Ainsi, à un rythme soutenu, l'intendant grimpait vers les cimes de la province, arrivant à Guillaumes le 11 août, après des arrêts dans les bourgades des alentours, anciennement françaises. Pour l'Assomption, il touchait Touët-de-Beuil et Villars et s'apprêtait à traverser Malaussène et Massoins, avant de sillonner la vallée de la Tinée avec Roussillon et La Tour. Encore une montagne, à Utelle, le 18, ensuite la descente vers Levens, Tourrette et finalement Saint-André et Falicon, aux portes de Nice. Au bout de vingt jours, Fernex rentrait en ville : il avait chevauché quasiment soixante-dix heures.

Nullement découragé, l'été suivant, il renouvela l'expérience : pour avoir une vision complète il lui fallait visiter les villages de l'est du comté. Il partit donc le 16 août 1833 de Trinité-Victor et, par Drap et L'Escarène, parvint d'abord à Lucéram, Lantosque et La Bollène, puis, le 19, à Saint-Martin-Lantosque et à Venanson. Il demeura la journée du 20, entre Valdeblore, Rimplas et Saint-Sauveur, avant d'entamer l'escalade vers Isola, Saint-Étienne et Saint-Dalmas-le-Selvage. Le 24 août, il découvrait Belvédère et dans la foulée - un village par jour étant donné la distance - Saorge, Tende, La Brigue, Breil et Sospel. Il ne restait plus qu'à descendre vers le Mentonnais, jusqu'à Gorbio, Castellar et Sainte-Agnès afin de s'approcher du littoral. Le 31 août, il bouclait le voyage par Peille et Peillon : il était au terme de son périple administratif, de quoi tirer un soupir de soulagement. Les deux tournées avaient été laborieuses, certes, mais utiles pour le commis de l'État qui avait à présent une perception personnelle de la province et, sous la main, un calepin de notes l'aidant pour renseigner ses supérieurs et prendre les décisions qui s'imposaient. Des notes utiles aussi pour l'historien qui, par ce biais, dispose

d'un témoignage irremplaçable sur le comté de Nice et sur l'activité des fonctionnaires sardes, au milieu des années 1830¹.



Tournée du 2 au 21 août 1832

Aspremont

Cadastré : existent des matrices formées sous le gouvernement précédent avec des ratures et additions. Il faudrait former un nouveau livre des mutations, avec les articles de tous les propriétaires actuels. Toutefois le livre des mutations est en bon état.

Pont : reste à vérifier le pont sur le torrent Magnon, mal construit.

Archives : il faut faire l'inventaire.

Route : imposer à la ville de Nice de faire réparer le tronçon qui lui revient soit du côté du Rai que de la montée Busso. Il serait utile d'établir un cantonnier pour l'entretien de la route dans la montée de Rocca Garbiera.

¹ Les documents cités et transcrits sont conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, fonds de l'intendance générale de Nice, 1 FS 379

Bonson

Rues : pan de mur de soutènement dans la rue qui monte à l'église paroissiale.

École : il faut penser à établir une école communale.

Conseillers. Choix de plusieurs notables : Audoli fils a depuis peu remplacé son père. Par des motifs d'opportunité il faudrait l'exclure de l'administration, ayant été imputé de vol de plusieurs chèvres, quoique acquitté et libéré de prison. Divers notables se sont récusés sous prétexte qu'ils sont fils de famille.

Notables : Martini Benedetto Giuseppe, Bermondi Celestino, chirurgien, Paschier Serafino, propriétaire, neveu du curé, Martino Alessandro, propriétaire, neveu du curé.

Église : réparation extrêmement urgente du toit de l'église pour au maximum 18 livres.

Indemnité : à payer pour les terrains occupés par la route en face du pont ; chose très demandée par les intéressés.

Gilette

Église : réparation à la sacristie et prendre des mesures contre l'humidité soit pour les murs de ladite sacristie soit pour celui de l'église qui donne à l'est.

Route : il est urgent de faire établir le tronçon de la route qui de Gilette se dirige, longeant le Var, vers le pont de Bonson ; il s'agit d'acquérir le terrain, le long du territoire de Bonson. On peut et on doit faire concourir à la dépense : Gilette, Bonson, Cuébris, Sigale, Roquestéron, Pierrefeu. Il faut dépêcher sur place le sieur Giordano pour former le devis de la dépense et le tracé de la route. Il faut faire détruire des ouvrages préjudiciables, faits par le sieur Gio. Battista Scoffier, dans le torrent Sainte-Anne, afin d'anticiper les dommages.

Pont dit de l'ibac : reconstruction programmée, devis à approuver.

*Compulsorie*² : l'intendant devra ordonner aux syndics de tenir la liste des contribuables, sur laquelle noter les journées de logement dû par chaque débiteur.

Cuébris

Cadaastre : il est nécessaire de faire transcrire deux états des sections C et D moyennant une gratification convenable pour le secrétaire (comprennent 800 articles et il y a les formulaires nécessaires).

Route : il y a deux sites qui exigent des réparations ; pour le premier il s'agit d'établir un tronçon de route qui évitera une montée en venant de Roquestéron, pour le deuxième, il faut faire sauter un rocher avec des mines, à proximité des habitations.

Mairie : nécessite des réparations.

Habitations : il s'agit d'obtenir du propriétaire des ruines de la maison du seigneur du lieu l'obligation de démolir des murs de ladite maison qui menacent de s'écrouler sur les maisons des alentours. C'est une chose de grande importance et très urgente pour éviter tout danger.

Cimetière : il est opportun de transférer le cimetière, comme prescrit par le Magistrat et c'est vraiment nécessaire. Vu le nouveau local hors de l'habitat. On a prescrit de mettre aux enchères l'entreprise des murailles et porte, avec l'obligation pour la communauté de transporter les matériaux et d'aider les maîtres maçons au moyen des *comandate*. Il s'agit de rechercher dans le bureau de l'Intendance les délibérations et calculs reçus le 4 juillet dernier et de les renvoyer à la communauté, en disant de former les conditions de l'entreprise.

Police : on a obtenu du sieur Pons, baile, la promesse d'enlever le cochon du petit local contigu avec l'église, afin d'ôter l'humidité qui transpire.

Daluis

Chèvres : le nombre de 300 que l'on a accordé ne satisfait pas les besoins des habitants³, ils en demandent au moins 500 en tout. Le territoire pourrait le permettre, attendu qu'il n'est pas susceptible d'abriter les bêtes à laine.

² Lettres *compulsorie* : formalité adressée au défendeur l'obligeant à s'exécuter ou à paraître devant le juge

Contentieux : un litige important existe entre cette communauté et le sieur Taxil, actuel ayant cause du marquis Gio. Battista Villeneuve de Beauregard ; il s'agit d'un tronçon de terrain pour le pâturage de la valeur d'environ 2 400 livres ; on a insisté auprès du conseil afin de le porter à conclure à l'amiable. À ce que l'on dit, on avait fait il y a quelque temps une proposition de diviser le terrain en contestation.

Route : cette commune demande l'établissement d'un pont en bois sur le fleuve Var, dont la dépense serait de 1 200 livres ; on ferait concourir toutes les communautés supérieures du mandement ; le bois n'existant pas sur cette commune, il s'agirait d'obtenir l'approvisionnement de la commune de Guillaumes, contre un paiement équitable.

Presbytère : une grande partie du mur de la façade menace ruine ; le toit également a besoin de réparations, celles-ci sont très urgentes, mais la première ne peut être réparée.

Église, maisons curiale et communale : tous les trois immeubles ont besoin de réparations urgentes aux toits qui sont souvent dégradés, étant donné les vents qui soufflent dans le village.

Église : on la prétend exigüe et on demande les moyens pour l'agrandir ; mais ce qui est urgent c'est de faire construire une petite sacristie.

Cimetière : on a délibéré de le transférer dans l'ancien site du château ; le devis et la délibération ont été expédiés au bureau où il s'agit de les retrouver ; c'est une chose urgente puisque le cimetière est actuellement mal situé ; il ne s'agit que d'une dépense de 9 livres environ.

Guillaumes

Bons (le) syndic et (le) secrétaire et juge excellent. Le percepteur, très bon comptable, parfaitement en règle, très exact et très délicat.

Routes : l'entretien au moyen des *comandate* est un grand fardeau pour cette commune ; le conseil a pris une délibération visant à en faire concéder l'entreprise. Le bureau est disposé à seconder le vœu de la communauté, tandis que l'intendant a approuvé la proposition, tout en se réservant de décider dès que la copie de ladite délibération sera présentée. Le tronçon de route dans la pente du vallon de la Barlatta en arrivant de Châteauneuf a besoin de réparations à divers endroits. Ces ouvrages seront à la charge de la commune de Châteauneuf, étant la plus intéressée ; cela fait, l'entretien annuel sera à la charge de Guillaume.

Pont sur le Var : sur le territoire de Daluis ; le conseil s'est montré disposé à concourir à la dépense et le secrétaire a promis de faire effectuer le devis. L'intendant a promis de s'y intéresser afin d'obtenir un subside royal.

Dette de 3 500 livres environ : cette créance revenant aux Finances royales constitue l'objet d'une affaire entre l'intendant et le ministère de l'Intérieur. On peut réitérer une lettre audit ministère, si cela paraît utile (mais celui qui écrit pense autrement).

Pont des paniers : il est opportun de faire des ouvrages afin de dévier les eaux qui pourrissent le pont. M. l'intendant a autorisé que ces ouvrages se fassent de gré à gré pour un montant d'environ 12 livres.

Poids et mesures : dans ce lieu les poids et mesures continuent à être ceux de France.

Mutations : aujourd'hui la délibération qui prévoit d'effectuer les mutations a été approuvée.

Rappel : par rapport aux sommes que, avant 1792, cette commune et d'autres supérieures versèrent dans la caisse du consortium du pont de Puget-Théniers ; il s'agit de faire prendre les mesures convenables pour retrouver qui doit rendre compte de ces sommes.

Endiguement du Var : il faut d'établir une digue dans le Var qui donnera un excellent terrain susceptible d'être cultivé.

Péone

Routes : la principale longe le lit du Tuebi et n'est pas susceptible de réparation.

Pont : il franchit le Tuebi à proximité des habitations ; est en bon état, sauf de petites réparations.

³ Les chèvres étaient contingentées en raison des dégâts occasionnés aux territoires forestiers

Église : elle a des revenus : monsieur le curé a proposé de la faire blanchir et peindre ; il a offert de concourir à la dépense avec 300 liras. Elle a besoin de petites réparations urgentes au toit.

Four : l'état n'est pas très bon ; il a besoin de diverses réparations.

Mairie : elle est en bon état, ayant été réparée depuis peu.

Ouvrage du canal de la citerne et du moulin : les ouvrages d'art sont terminés ; il s'agit maintenant de les vérifier, par la suite la communauté procédera au remplissage. On a recommandé de proposer l'expert pour la reconnaissance des travaux.

Contribuables : Blanc Gio. Batta (dit Magnan), qui fut syndic. Bellieud Agostino (Blai), Boudin Pietro Eugenio, Richelmi Francesco.

Chapelle Saint-Sébastien : a besoin de plusieurs réparations, mais pour l'instant le manque de fonds fait suspendre tout projet.

Villeneuve d'Entraunes

Contentieux : il s'agit d'éviter le procès que cette commune veut engager contre celle de Saint-Martin, à propos d'un tènement de pâturages. Ce lieu délibéra de se remettre à la décision de deux arbitres, mais cette proposition n'a jamais eu aucun effet, bien que le conseil de Saint-Martin l'ait acceptée et ce en raison des oppositions faites par des particuliers du quartier de Sussis, voisins du site en contestation. Mais le conseil de Villeneuve insiste pour que la chose termine de la façon proposée, avec deux arbitres.

Maisons curiale et communale : les ouvrages de réparation sont en passe de terminer, mais, comme monsieur le syndic est intéressé dans l'entreprise, le bureau devra veiller tout particulièrement à la nomination d'un expert de toute confiance, afin de les vérifier lorsqu'il s'agira de procéder au paiement de la dépense.

Entraunes

Livre du cadastre : la matrice de rôle présente simplement le nom des particuliers et l'allivrement en total ; de la sorte on ne peut effectuer les mutations. Il faudrait former une autre matrice afin de réunir, pour chaque particulier, tous les biens qu'il possède. Il a été jugé opportun de rechercher pour chaque article, décrit dans le livre et indiqué par ses quatre confronts, le nom du propriétaire actuel et donc on formera une nouvelle matrice.

Maison curiale : on a projeté d'en établir une nouvelle et l'adjudication monte à 1 248 liras.

Garde forestier : Sebastiano Tosello qui remplit cette charge, étant d'un âge avancé et par ailleurs négligeant, ne peut être maintenu dans cet emploi. Son licenciement a été demandé par les trois communautés de cette vallée.

Caserne des carabiniers royaux : les carabiniers ont été déplacés. Il importe de savoir s'il faut déclarer au propriétaire que le bail est terminé et s'il faut pourvoir pour le paiement des loyers venus à échéance.

Pâturages : on demande l'aliénation des pâturages dits Bojera, qui ne rendent rien à présent. On pense qu'ils valent environ 5 000 liras.

Châteauneuf d'Entraunes

Budget 1833 : il est nécessaire de porter à 100 liras le fonds pour les dépenses extraordinaires. Il faut également allouer la somme de 36 liras pour les dépenses dues aux vacations pour la levée.

Taverne : mesures visant à obtenir que les locaux ne s'attardent pas, au préjudice des familles des villageois, du bien public et bonne police. Il est de la plus grande importance et nécessité pour cette commune de réduire la licence à une seule taverne ; et que, moyennant un *cotizzo* équitable, chaque année on en concède l'exercice à une personne à la probité reconnue, qui observe scrupuleusement les règlements de police.

Route : cette commune demande le concours de celle de Guillaumes pour réparer et entretenir convenablement le tronçon de la route dans le quartier Borlato, près de Clotdojon. Il faut écrire au syndic de Guillaumes.

Eau pour l'arrosage : au sujet des arrosoirs publics, on a délibéré d'en établir un au centre de la commune et l'autre dans la bourgade Torres.

Candidat pour le prochain syndicat : Saverio Graglia, vice-syndic.

12 août 1832

La Croix

Moulin à farine : on a autorisé le renouvellement de l'affermage pour trois ans en faveur de Giuseppe Trouche pour 108 liras par an.

Route : descente sur le territoire d'Auvare par la route qui conduit à Puget-Théniers. On a incité ce conseil à se concerter avec l'administration d'Auvare afin d'établir ce tronçon de route entre les deux communautés et le conseil s'y est engagé.

École : pour cette année on a promis d'approuver le mandat (qui se trouve au bureau) pour le salaire de toute l'année, bien que (le maître) n'ait pas fait l'école jusqu'à la fin de septembre, mais on a ordonné que l'année prochaine il devra enseigner jusqu'à cette date selon le règlement.

Piéton : on demande un piéton particulier pour La Croix, Auvare et Puget-Rostang. Il s'agit par conséquent de chercher ce piéton, au prix le plus bas, au moyen d'enchères.

Demande : le conseil a demandé, par grâce spéciale, de pouvoir rédiger et recevoir le courrier du bureau (de l'intendance) en langue française.

Villars

Route : dans le site dit le Peirail, il s'agit d'engager les travaux relatifs à un tronçon de route, pour la valeur de 147 liras, à répartir entre cette commune et celles de Pierlas et d'Ilonse.

Dettes : il est urgent de pourvoir au paiement de deux sommes, allouées dans le budget de cette année.

Moulin : un pan de mur et le toit ont besoin d'être réparés.

Route sur le territoire de Malaussène : un tronçon de route dangereux, dans le quartier de la Douina, à proximité d'un rocher, a besoin d'être réparé ; la commune insiste pour que l'on oblige la commune de Malaussène.

Route du col de Vial : on recommande l'entretien de la route.

Maître d'école : il importe au conseil de se mettre d'accord avec l'instituteur pour l'année prochaine.

Tapis : on en autorise l'achat pour 24 liras environ.

17 août 1832

Clans

Mutations : il est urgent d'achever la confection du nouveau livre des mutations. Le secrétaire devra le terminer avant le prochain décembre.

Extinction de dettes : approuvant les comptes, il faudra faire attention de mettre de côté les sommes allouées pour l'extinction des dettes

Arbres de la forêt Plana et Laurieras : le conseil devra présenter les requêtes opportunes pour la concession des 800 arbres environ qui se trouvent dans ce site, en contestation avec le domaine. Il devra également procéder au martelage des arbres du quartier Sal Rossa.

Affermage des moulins : on recommande la formation des procès-verbaux de reconnaissance des moulins

Moulin à huile : le bureau (de l'intendance) agréé le projet d'acquisition du moulin à huile ; la communauté doit par conséquent engager la transaction.

Eau du moulin à farine : il faut pourvoir afin que l'irrigation des terres supérieures au moulin n'empêche pas le mouvement du moulin.

Moulin à lanterne : on a permis de faire payer à l'entrepreneur un rabais de 100 liras.

19 août 1832

Utelle

Promenade : projet d'acquisition d'un arpent de terrain appartenant au sieur Gio. Onorato Ciais, négociant à Nice ; il faut traiter l'acquisition.

Fontaine : rétablissement de la fontaine sur la place publique (dépense calculée, 986 liras, renvoyée à l'année à venir dans le budget de 1832). Il faudra l'allouer dans le budget de 1833. Ouvrage vraiment nécessaire.

Garde champêtre : il faut le nommer, augmentant convenablement son salaire annuel, afin de l'obliger à exercer une surveillance scrupuleuse (il faudra allouer son salaire, de 50 liras, dans le budget 1833).

Garde forestier et brigadier (négligence générale dans la province) : le conseil déplore fortement la négligence de ces employés qui ne songent nullement à surveiller les forêts ; on voudrait obliger le garde forestier à résider dans la commune plutôt que dans celle de Lantosque.

Statuts locaux : on fera parvenir à cette communauté une copie des statuts de la ville de Nice, pour s'en servir comme modèle dans la rédaction des statuts locaux ; on a prié le conseil de s'atteler à la tâche aussi vite que possible.

Sacristie de l'église paroissiale : monsieur l'intendant promet de s'intéresser auprès du ministère de l'Intérieur pour qu'il soit décidé à qui revient de nommer les sacristains.

Taxe sur le bétail : on a recommandé de mettre aux enchères le droit du bétail, selon l'ancienne coutume.

Ver scarabée (hanneton) : ce lieu doit songer à déployer des moyens pour détruire ces insectes.

Prés artificiels : il faudrait obtenir de quelques négociants de faire venir des semences dites sparsette (esparcette) à savoir sainfoin de Barcelone [Barcelonnette] ou d'ailleurs. On communiquerait ainsi l'information aux communautés afin que les particuliers soient mis au courant et puissent venir s'approvisionner.

Falicon

Matrice de rôle : il est nécessaire de former une nouvelle matrice, d'effectuer les mutations arriérées, de relier les sections du cadastre et de préciser, dans chaque article de l'état de section, les confins des fonds.

Tournée du 16 au 31 août 1833

16 août 1833.

Trinité-Victor

Fontaine : on a proposé la construction d'une fontaine pour le montant d'environ 6 000 liras, ce qui est extrêmement nécessaire ; on a donné des instructions d'en rédiger le devis.

Routes : routes communales ; on a recommandé d'en faire la demande dans une délibération raisonnée.

Cadastre : il faut former un nouveau registre pour les mutations qui indique, dans chaque folio, un propriétaire avec tous les articles d'allivrement.

Confins : on a conseillé de promouvoir la délimitation du territoire communal entre Èze et La Trinité. Les papiers se trouvent dans le bureau de l'intendance

Drap

Cadastre : on a recommandé de proposer la formation d'un nouveau livre pour les mutations et de faire relier les états de section.

Contentieux : existent des contestations à propos des pâturages avec la commune d'Èze et Trinité. On demande que le bureau donne des dispositions.

Moulin : on a proposé d'établir un moulin à huile à construire après 1835.

Eaux : il s'agit de rétribuer le garde champêtre et de lui donner la direction des eaux pour l'irrigation.

Église : il s'agit de l'agrandir et on a incité à se procurer le devis de M. Gardon.

Touët-de-L'Escarène

Cadastré, livre des mutations : on a recommandé la formation d'un livre des mutations, insistant pour que chaque particulier ait les articles, qui reflètent ses biens, décrits sur le même folio. On a également recommandé de ne pas effectuer les mutations sans une délibération fondée, au préalable.

Route communale vers Lucéram : on a recommandé de donner les dispositions opportunes pour faire réparer ladite route au moyen des *comandate*.

L'Escarène

Cadastré : le livre des mutations manque. On a prié le secrétaire de s'en occuper. Il a répondu qu'il s'en occupe et que, dans trois mois ou, au plus tard fin mars, il sera terminé, afin de le présenter à l'approbation.

Fontaine : on a tout particulièrement recommandé la réparation du canal de la fontaine, étant chose de la plus grande utilité. Il faut faire rédiger le devis par une personne de l'art.

Canal des moulins : il est urgent d'exécuter plusieurs réparations aux canalisations des moulins à huile du quartier de la Condamine, calculées à 500 liras.

Primaglie : il s'agit de proposer le moyen d'établir cette taxe.

Fossoyeur : il s'agit d'allouer 50 liras pour sa rétribution annuelle.

Garde champêtre : il s'agit de nommer un autre garde champêtre avec une légère augmentation de salaire.

17 août 1833

Lucéram

Cadastré : on a recommandé la formation du livre des mutations qui indique tous les particuliers et dans chaque folio tous les articles de cadastre qui reflètent ses propriétés.

Église et budget : il s'agit de viser le mandat concernant un subside de 50 liras qui a été délivré, pour des réparations, en faveur du trésorier de la paroisse et on devra à nouveau prévoir 158 liras dans le budget 1834 qui avaient été allouées en 1832 et non utilisées.

Route : il s'agit de former le projet de la route carrossable qui de ce lieu va à L'Escarène, le long du Paillon.

Pâturages : on a autorisé l'administration à continuer ce qui s'est toujours pratiqué par rapport à l'autorisation de permettre aux bergers de passage de séjourner moyennant rétribution à fixer : et ceci nonobstant ce qui avait été prescrit avec lettre du 27 juillet 1833. Le conseil demandera qu'une partie des pâturages que la communauté de Sospel entend reboiser soit maintenue comme pâturage, ce site étant indispensable pour le passage du bétail.

Bois : toutes les communautés demandent une mesure législative qui permette aux administrations de faire séquestrer les bois reconnus comme volés dans les forêts communales.

Lantosque

Mutations : beaucoup de mutations sont en retard et le secrétaire a promis de les effectuer avant la fin du mois de décembre prochain.

École : réparations urgentes au local de l'école, pour un montant de 100 liras, proposées sur le budget 1834.

Salaire (de l'instituteur) : on a proposé l'augmentation de 80 liras sur le budget de 1834.

Routes : on a demandé d'intégrer dans le budget 20 liras destinées aux dépenses de l'entretien annuel des routes, une augmentation de 30 liras, déjà admises.

17 août 1833

La Bollène

Mandats visés : on a visé un mandat de 125 liras pour la restauration de la sacristie de l'église paroissiale, en faveur du trésorier de la paroisse. On a également visé un autre mandat de 32 liras à l'attention d'Antonio Roatti, pour le prix des planches de la cabane Mantega, imputé dans le budget 1833, titre 4^o, chap. 1^{er}.

Canalisation : le canal des eaux dit de Saint-Roch comporte un travail continu d'entretien et de très grand danger ; on souhaiterait trouver un moyen pour faire un projet d'ouvrages qui pût donner un aqueduc stable.

Sonneur des cloches : il s'agit de porter le fonds de 12 liras sur le budget 1834, pour la rétribution annuelle du sonneur des cloches.

Syndic : le syndic actuel, le sieur Pietro Rogeri, est une personne digne de toute confiance.

Aqueduc : on a entamé le travail et on a payé à l'entrepreneur environ 900 liras ; il s'agit de l'obliger à terminer les ouvrages de son entreprise.

18 août 1833

Roquebillière

Mutations : on doit établir le livre des mutations du cadastre.

Église : il s'agit d'entériner la dépense de la dorure du maître autel de l'église paroissiale.

Mairie : il s'agit d'autoriser l'établissement de la mairie dans un autre endroit de la communauté, dit maison Giuglaris.

Aliénation d'immeubles : il s'agit d'aliéner un morceau de terrain dit *L'iretto* et le droit d'édifier au-dessus du four.

Beal : projet d'un aqueduc pour irriguer tous les quartiers du territoire situés sur la rive droite de la Vésubie. C'est un objet très important et très recommandé par l'illustrissime intendant général. On a prévu la formation du calcul et on a indiqué le sieur Leone Sauvaigo, comme personne compétente.

Fontaine : il importe de songer à établir une fontaine, puisque l'eau dont se servent actuellement les habitants n'est pas salubre ; on la prend dans le torrent.

Église : le curé a suggéré d'installer un auvent (*ascota*) devant la porte de l'église paroissiale afin d'abriter les fidèles de la pluie et du soleil.

19 août 1833

Saint-Martin-Lantosque

Cadastré : manque le livre des mutations qui présente, comme matrice des rôles, à la colonne de chaque propriétaire tous les articles qu'il possède.

Rectification des erreurs : on a sollicité la rectification de divers articles portés en plus ou en moins et d'autres non compris.

Ouvrages publics : les plus intéressants sont les suivants : réparation du toit et de la façade de l'église, de la boucherie, de la rivière Vésubie, formation d'un mur.

Poids et mesures : on a beaucoup recommandé de les surveiller et on a observé combien est nécessaire dans cette province que le préposé fasse sa tournée.

Venanson

Déboisement d'un terrain : on a projeté de déboiser un terrain appartenant à la commune pour le convertir en prés, chose de très grand avantage pour conserver des troupeaux ; ce projet s'avère d'un très grand intérêt.

Entreprises : à signaler que dans cette commune on ne doit pas accepter des concurrents s'ils ne sont pas des personnes de l'art.

Églises : le toit de l'église et de la sacristie a besoin de réparations urgentes et on a chargé l'administration de procéder au devis.

Aqueduc : on a examiné un dessin et un devis pour un aqueduc destiné à l'irrigation et à la fontaine, dressés par monsieur l'arpenteur Ingiliardi. Ce projet a été reconnu inadmissible étant chose gigantesque, qui de toute manière comporterait l'expertise de personnes plus intelligentes.

20 août 1833

Valdeblore

Fontaine : il s'agit de former des canalisations pour une fontaine avec un grand bassin, destinée non seulement à l'usage des habitations mais également pour l'irrigation des terres. La dépense ne dépassera pas les 500 livres. Ouvrage utile.

Hameaux de La Roche et Bolline

Fontaines : on a proposé la construction d'une canalisation d'une longueur d'un quart d'heure, pour avoir un grand débit d'eau pour alimenter les deux fontaines des deux bourgades et pour l'irrigation d'un grand terrain ; ouvrage de très grande utilité qui produira un revenu considérable à la caisse communale qui recouvrera un droit pour chaque heure d'eau d'irrigation⁴.

Acquisition : on a proposé l'acquisition d'un terrain où un particulier, nommé Comet Battista, a entrepris d'élever une construction qui porterait préjudice à la place publique.

Moulins à farine : la communauté a l'intention de les racheter ou bien d'être autorisée à construire un autre moulin, puisque on pense que le *diritto di privativa* (monopole) a été abrogé par la loi, à savoir par les patentes royales du 27 novembre 1830 ; on a décidé de proposer la chose dans une délibération argumentée. Le bureau en demandera des orientations analogues au ministère. Par rapport auxdits moulins, il faut observer que le sieur Bergondi et les siens sont très intéressés à les racheter, puisqu'ils en possèdent une grande partie, contre l'intérêt de la communauté.

Pâturages : on a prié l'administration de faire rigoureusement observer les terres interdites au pâturage et de proposer la mise en défens pour d'autres terres ; la chose a été reconnue de grande importance et de grand avantage.

Église : dans l'église des habitants de la Bolline et la Roche, il s'agit de construire un cadre pour le maître autel pour une dépense de 400-500 livres.

Rue droite : on a reconnu nécessaire d'agrandir la rue, formant un arc sur la maison de Giuseppe Guigo, bottier.

Rimplas

Cadastré : tout est en règle.

Baile : bien qu'informé de l'arrivée de M. l'intendant général, il ne s'est pas empressé de se présenter, avec l'administration, au contraire il s'est absenté pour aller à la pêche, chose dont il fait sa principale occupation ; on observe que souvent les assemblées du conseil ne peuvent se tenir puisqu'il ne se préoccupe pas d'y intervenir ; par ailleurs, il s'avère un véritable arrogant et capricieux, s'aliénant tous les habitants, de façon qu'il est indigne de cette charge ; d'autant plus qu'il est sujet à l'ivresse.

Four, fontaine : il est indispensable d'apporter des réparations, d'un montant d'environ 28 livres pour le four et de 20 livres pour la fontaine.

Mairie : urgentes réparations au pavement pour un montant de 15 livres.

Saint-Sauveur

Cadastré : on a prié le secrétaire de tenir à jour chaque article des mutations, ajoutant au total de l'allivrement, les comptes déjà indiqués et faire la soustraction des articles que chaque individu a aliénés et qui sont déjà indiqués. On lui a fixé un délai de six mois, avec notification qu'à défaut on délèguera un employé pour faire le travail.

Four : l'administration souhaite racheter le four à pain et l'on pense que la dépense monte à 1 600 livres anciennes.

⁴ Ces fontaines ont été effectivement construites environ dix ans plus tard

Maisons pour la communauté et le curé : on a le projet d'acheter, pour ces maisons, celle du nommé Michel Angelo Mallet qui en a demandé 3 500 livres ; la vente comprend un petit jardin pour le curé.

Fournitures militaires : on prétend que l'ancien secrétaire, le notaire Maissa, aurait reçu le paiement des liquidations pour les fournitures faites aux troupes françaises pendant les années de 1792 à 1798. Il s'agit d'enquêter à ce sujet afin d'obtenir, si besoin, le remboursement du montant de ces fournitures pour la communauté.

21 août 1833

Isola

Terres à revendiquer : il faut rechercher dans les archives de l'ancienne préfecture s'il existe un acte en vertu duquel le gouvernement français avait vendu trois terrains de la communauté dits Balma, Balmon et Cougnet ; il faut en faire expédier une copie authentique à cette commune avec des dispositions pour que le sieur Carlo Filippo Alec abandonne les fractions du tènement dont on pense qu'il s'est emparé indûment.

Pâturages de Galottreras : l'administration a retenu nécessaire que l'on prenne des mesures pour faire reconnaître les limites des pâturages de Galottreras, puisque l'on pense que les propriétaires des terres limitrophes peuvent en avoir usurpé ; on a décidé, avant tout, de se procurer les actes d'acquisition des terres limitrophes.

Secrétaire : le titulaire, le notaire Brun, ayant été suspendu de sa qualité de notaire, on a proposé de nommer à cette charge le sieur Gente de Saint-Étienne.

Syndic : le sieur Erigio Musso est une personne méritante, il y a aussi le chirurgien Melani.

Bois : dans le bois de Malbosco, dans la gorge de Vice, *on prétend que 40 plantes ont été coupées en contravention ; il s'agit de recommander au brigadier de faire constater (sic) cette coupe*⁵.

Pont de Belengin : il a été réparé de gré à gré sans la délibération spéciale préalable et autorisation de cette intendance pour 130 livres.

Pont Terrior : il a été également réparé pour 100 livres et il s'agit d'autoriser la dépense.

Gabelou : il faut parler à l'inspecteur afin d'obliger ledit gabelou à vendre le tabac.

Saint-Étienne

Cadastré : il importe de commencer un nouveau livre pour les mutations, afin de remplacer celui déjà existant. On a prié l'administration de s'en occuper.

Réparation : il est urgent de faire réparer le toit du local du couvent.

Horloge : le conseil a observé que la nouvelle horloge est irrégulière.

Taxe sur le bétail : il importe de faire toujours reconnaître si tous les bestiaux, soumis à la taxe, font l'objet de *consegna*.

22 août 1833

Saint-Dalmas-le-Selvage

Presbytère : on a reconnu qu'il a besoin de maintes réparations.

École et mairie : on a également observé qu'elles ont besoin de réparations urgentes.

Église : le pavement de la sacristie et de l'église a besoin de réparations.

Cadastré : on a prié le secrétaire de poursuivre sans interruption le travail de la transcription du cadastre, à savoir formation de la matrice, destinée à recevoir aussi les mutations.

Fontaines : elles ont besoin de réparations et il faudrait faire examiner les dégradations pour déclarer si, oui ou non, toutes peuvent être à la charge de l'entrepreneur Brun.

⁵ Le texte en italique est en français

24 août 1833

Belvédère

Cadastré : il importe de régulariser le livre des mutations et à cette fin on a ordonné d'en faire l'objet d'une délibération du conseil et on prendra des dispositions.

Église : le toit de l'église et de la sacristie exige une prompte réparation. On a ordonné de donner les dispositions nécessaires. Le secrétaire aurait l'intention d'employer les fonds de la communauté dans l'acquisition des bandites, mais on a reconnu qu'il faut, de préférence, faire réparer le toit de l'église, ce à quoi on veillera dans les propositions des dépenses extraordinaires de 1834.

Bandite Tuor : il importe de solliciter près du bureau de l'avocat fiscal, afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir la bandite Tuor.

Bandite de l'adrec : il s'agit de présenter à Sa Majesté un recours pour obtenir une délégation, afin de décider si le possesseur de la bandite doit la restituer à la communauté ; on a recommandé à cette fin de présenter un recours argumenté.

École : il faut présenter un recours au Magistrat de la réforme pour autoriser l'enseignement du latin ; afin d'obliger ensuite les héritiers du sieur Castelli, en vertu de son testament du 5 juin 1823, à verser la somme annuelle nécessaire pour le paiement de la rétribution du maître de ladite école.

25 août 1833

Saorge

Mutations : on a ordonné au secrétaire de ne pas effectuer les mutations sans au préalable une spéciale délégation que l'on peut prendre chaque trimestre ; formalité prescrite par le *regolamento de' pubblici*. On a également recommandé de faire sur le livre des mutations, pour chaque opération, la soustraction et l'addition découlant des mutations, de façon que la colonne d'allivrement présente le total de l'allivrement des biens de chaque particulier.

Ponte de Tourrette : le conseil a vivement insisté pour l'établissement du pont dit de Tourrette.

Cloches : dans le budget 1834 on a présenté la dépense pour l'acquisition d'une cloche pour l'église paroissiale et celle pour la refonte d'une autre.

Ponts sur la route royale : deux ponts en-dessous de Saorge ont besoin d'être réparés et élargis, notamment celui qui a les parapets en bois en très mauvais état, qui doit être bientôt réparé.

26 août 1833

Tende

Mutations : on a recommandé au secrétaire de ne pas effectuer des mutations dans le cadastre sauf après l'adoption d'une délibération préalable fondée.

Vols dans les bois communaux : pour faire cesser les vols il n'y a d'autre moyen que d'arrêter les bois, même (chargés) sur les charrettes sur la route royale.

Mairie : une partie de la rambarde, tout comme les persiennes aux quatre fenêtres, manquent.

Fontaine : il s'agit de faire un devis pour amener les eaux de la source Meschitta du lieu de Vieula ; de l'eau très abondante que l'on distribuerait dans les divers quartiers de la ville ; calculs pour 8 000 livres. On a établi que l'arpenteur Servetti fera le devis en octobre prochain. Il s'agit d'écrire à Gênes pour connaître les prix des canalisations en plomb.

École : le toit a besoin de réparations urgentes.

Fontaine Trabe : il importe d'achever les ouvrages du canal et on a prié le syndic de prendre des mesures afin de les faire terminer.

Contentieux par rapport aux bandites : il y a un litige en cours concernant les limites des bandites communales ; les propriétaires des bandites limitrophes insistent pour que ladite affaire soit menée à terme. On pense que les raisons de la communauté sont peu fondées ; que l'origine indirecte du litige est l'intention d'exclure le sieur Guidi, un des propriétaires des bandites

limitrophes, de son poste de syndic qu'il a rempli à plusieurs fois avec grande satisfaction. Il s'agit d'activer cette affaire.

27 aout 1833

La Brigue

Cadastré : on est en train de rédiger le nouveau livre des mutations et on a prié le secrétaire de le terminer, ce qu'il a promis de faire dans les quatre mois à venir.

Route : il importe de faire construire le parapet le long de la route qui conduit à la route royale ; on a prévu la dépense nécessaire dans le budget de 1834 et on songera à la faire autoriser par le ministère. Il s'agit de faire les ouvrages de gré à gré et d'employer les économies pour miner les rochers afin d'agrandir la chaussée.

Horloge : on a recommandé de se la procurer directement à l'usine en écrivant à don Raiberti.

28 août 1833

Breil

Mutations : on a recommandé au secrétaire de n'effectuer les mutations du cadastre qu'après l'adoption d'une délibération raisonnée à prendre chaque semestre. Une délibération où sont indiqués les noms des anciens et nouveaux propriétaires, les articles du cadastre, l'allivrement en toutes lettres et la date des actes notariés, sauf quand il s'agit de successions *ab intestato*, en fonction desquels on doit signaler les mutations.

Mappa : on a chargé l'administration de se procurer la *mappa* du territoire qui doit se trouver à Nice, divisée en sections. Il faut vérifier si elle existe dans les archives de l'Intendance.

Clocher : par délibération on a décidé de le surélever de six voire sept palmes.

Chèvres : il faut observer que beaucoup de pâturages sont adaptés uniquement pour les chèvres. Il importe donc de permettre le maintien de ce nombre de chèvres déjà autorisé ; sauf toutefois à ne pas obliger qu'il y ait un gardien toutes les cinquante bêtes, comme prévu.

Pêche : le bureau a déclaré que le monopole de la pêche dans la Roya doit cesser.

Fustet : cet arbuste revient aux particuliers, puisque la communauté n'a que le droit de pacage ; on dit donc que la communauté ne peut se permettre de vendre ledit fustet.

Fontaine : à environ une heure de distance du village existe une source dite *Soaine* ; mais la communauté se réserve pour le futur de l'amener à Breil pour former une fontaine.

Chirurgien : on a parlé et communiqué au conseil de transmettre la délibération déjà prise et on y pourvoira.

Saramito Giovanni de Sospel : demande du recours qu'il a présenté il y a un mois afin d'obtenir la coupe de 200 arbres situés dans une terre, lui appartenant, dite Calmine, sur le territoire de Breil. Il s'agit de demander la réponse de cette supplique ou à l'intendance ou au syndic de Breil.

Col de Broïis : Guillin Beltrand, hôtelier sur le col de Broïis, demande d'interdire à un nommé Giacomo Gastaldi de laisser couler les eaux d'une petite source, existant sur ledit col, sur le terrain communal pour l'avantage et commodité des voyageurs.

Presbytère : il est urgent de faire exécuter la réparation du toit de la maison curiale.

Castillon

Cadastré : il importe de faire terminer la nouvelle *consegna* qui a été entreprise, étant entendu que les anciens livres c'est-à-dire l'ancienne matrice, ne présentent aucune irrégularité. Ce travail effectué, il sera publié et rendu exécutoire.

Fontaine : on prétend qu'il y a une source abondante ; on a chargé le conseil de faire exécuter l'excavation nécessaire pour la découvrir, si elle existe on proposera la dépense du canal pour conduire l'eau dans le village. On a reconnu que le canal de l'ancienne fontaine, suffisamment pourvu d'eau, a besoin d'être refait ; que l'on pourrait le conduire dans le village étant donné le lieu élevé où la source est située. On devrait laisser tous les matériaux et les excavations à la charge des particuliers, tous bien disposés pour cet ouvrage, reconnu de très grande nécessité.

Taxe sur le bétail : on a recommandé au conseil de proposer la taxe sur le bétail.

Semencier : on a chargé le syndic d'ensemencer des sites mis en défens dans le quartier Boynart et on en autorisera le paiement sur la base de la facture formée par le syndic.

Ver dit Bego : dans les oliviers du quartier de la commune existe un ver dit Bego qui détruit lesdits arbres et prive les habitants des fruits depuis 40 ans ; le secrétaire de Sospel a promis de communiquer le remède contre ledit insecte.

Castellar

Cadastré : est en règle.

Cloche : on a alloué 500 livres dans le budget 1833. La commune a écrit à Gênes pour en négocier une.

Horloge : cette commune demande l'établissement de l'horloge. On a écrit au chanoine Raiberti pour en avoir une. Il faut allouer 600 livres dans le budget 1834.

Fontaine : on demande de prévoir 60 livres dans le budget 1834 pour le bassin à établir à la source de la fontaine.

Clocher : a besoin de réparation étant donné les dégradations causées par la foudre. On demande pour cela d'allouer 100 livres.

Presbytère : on a reconnu qu'il a besoin de quelques réparations mais le curé ne l'habite pas, ayant la maison paternelle, raison pour laquelle on peut suspendre lesdits ouvrages.

Comandate : on a recommandé au conseil de rédiger le rôle des *comandate* pour faire ensuite réparer les routes, toutes en mauvais état.

29 août 1833

Sospel

Cadastré : on a reconnu qu'il n'y a aucun rapport entre les comptes d'allivrement décrits dans le rôle et ceux de la matrice ; il faudrait former une nouvelle matrice ; on a proposé de charger l'arpenteur Scoffier de terminer le travail du nouveau cadastre qu'il avait entrepris sous le gouvernement échu.

Fournitures de paille et bois : on constate que les habitants des campagnes se munissent de bottes de pailles à la requête de l'huissier ; il serait opportun que ces provisions soient réglées de façon à ne pas faire d'abus ; chaque année on devrait savoir à combien de rups montent la paille et le bois pourvus par les paysans et l'emploi qui en est fait.

30 août 1833

Gorbio

Cadastré : il a été reconnu opportun de former les livres des mutations ; on en a tout spécialement chargé l'administration communale ; à ce propos on a ordonné de se conformer à ce qui se fait dans la commune voisine de Castellar. Il faut allouer 100 livres pour l'achat des livres sur le budget de 1834 : porter à 100 livres le fonds casuel.

Taverne : il s'agit de prendre des informations sur le dossier concernant un recours de l'ancien hôtelier Costantin, visant à obtenir une indemnité, à savoir une diminution sur le prix de l'affermage de la taverne. Il résulte que ledit Costantin n'est pas une personne de bien et ne mérite pas, car il a suggéré au syndic un certificat comme s'il était une personne de bien alors qu'il ne l'est pas. Il est opportun qu'un tel individu soit surveillé par la police, à ce propos il convient d'en faire une recommandation spéciale à monsieur le gouverneur.

Route : on a le projet de former un tronçon de route pour éviter de passer sur le territoire de Monaco et éviter ainsi les difficultés et formalités découlant des douanes.

Sainte-Agnès

Cadastré : il faut autoriser l'achat du papier timbré pour un nouveau registre des mutations.

Clocher : a besoin de réparation pour un montant de 150 livres.

Presbytère : a également besoin de réparation pour 100 livres qu'il faut prévoir dans le budget de 1834.

Four à pain : il y a le projet d'établir le four dans un autre site que celui où il est maintenant (situé sous la salle communale), puisqu'il rend cette salle inhabitable pendant l'été ; d'autant que l'on y fait l'école.

Limites : il importe de revoir les plans du dossier concernant la contestation au sujet d'un morceau de terrain situé sur la frontière de ces États vers Menton, dans la principauté de Monaco. Le propriétaire dudit terrain est un certain Giovanni Daniel, natif et habitant à Sainte-Agnès, auquel les carabiniers de la principauté empêchent de profiter des herbages et plantes du terrain en contestation. Monsieur l'intendant a l'intention de solliciter des dispositions à cet égard.

31 août 1833

Peille

Cadastre : on a chargé l'administration de faire consigner par chaque particulier toutes les terres qu'il possède pour pouvoir ensuite les porter sur le nouveau livre des mutations qui a été formé et qui est encore vide. La communauté doit en faire la demande par délibération. On a également recommandé de faire relier le cahier qui forme l'appendice du cadastre.

Presbytère : on a reconnu qu'il a besoin de réparations, par conséquent il faut intégrer dans le budget de 1834 le fonds qui a été alloué à cet effet.

Fontaine : on a proposé la reconstruction de l'ancien canal de la fontaine, étant chose de très grand avantage. Entre-temps on a recommandé au conseil d'empêcher l'abus que l'on fait des eaux de l'actuel canal, pour irriguer les terres situées au-dessus de la fontaine.

Cimetière : il a besoin de faire rehausser une partie des murs pour empêcher l'introduction des bétails. On conseille à la communauté de faire la proposition de la dépense.

Source : on a chargé l'administration de faire exécuter, au moyen des *comandate*, les travaux d'excavation pour reconnaître les sources destinées à la fontaine susnommée.

Comandate : le rôle est formé et approuvé.

Routes : on a recommandé de les faire réparer. On a proposé d'établir la route carrossable de la route royale aux moulins ; mais il faudra faire tracer cette route par une personne compétente, tel que le sieur Gayet.

Maître d'école : sa chambre à coucher a besoin des jalousies.

Entreprise Encalat : on a convenu des ouvrages de l'Encalat avec l'entrepreneur Gerolamo Bianchi qui a déclaré que Vittorio Daniel traita pour son compte que : 1° au lieu de construire un mur à sec pour soutenir le chemin dit de l'Encalat, il convenait de bâtir un mur à la chaux et que dans l'acte de reconnaissance des travaux il aurait fixé le prix le plus important à payer ; 2° que sous peu il fera également exécuter les ouvrages pour la chaussée du chemin de l'Encalat, selon le devis de son entreprise au prix fixé par l'acte d'adjudication ; 3° qu'il fera aussi sous peu exécuter la construction des latrines dans le site indiqué, sauf s'il fait quelque partie de mur en plus du devis pour en être satisfait au prix à fixer par le vérificateur, qui doit être désigné par l'intendant général.

Peillon

Maison paroissiale : elle a besoin de petites réparations et de jalousies aux fenêtres.

Église : elle a besoin d'un apport de 100 livres pour plusieurs réparations et on a dit à M. le syndic d'expédier le mandat sur 1832, étant donné que la somme a été allouée alors.

Fontaine : la canalisation a besoin de diverses réparations

Cimetière : on a alloué 500 livres pour le cimetière et il s'agit de les garder de côté.